



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 1^{er} février 2011

Les oiseaux piégés par les surfaces vitrées

Avec l'usage grandissant du verre dans la construction, les collisions d'oiseaux avec les surfaces vitrées se multiplient, causant plus de victimes que les marées noires. Il est donc urgent de sensibiliser les professionnels et le grand public à la mise en place de solutions alternatives et aux premiers gestes pour sauver un oiseau.

Chaque année, en France, des centaines de milliers d'oiseaux meurent après s'être brisé la nuque en heurtant une vitre. On compte ainsi au moins un oiseau mort par année et par bâtiment, beaucoup d'autres passant inaperçus.

Le verre, qui recouvre façades, passerelles, garages à vélos, abribus et jardins d'hiver, représente un double danger pour l'avifaune. Transparent, il n'est pas perçu l'oiseau ; réfléchissant, il lui donne l'illusion d'un milieu naturel.

Pourtant des solutions alternatives existent : vitres moins transparentes ou moins réfléchissantes, posées en retrait plutôt qu'en continuité de la façade ou inclinées ; fenêtres à croisillons, vélux ; marquage contrastant avec l'environnement et couvrant toute la surface ; rideaux, stores...

Il est également préférable de ne pas installer d'arbustes autour de parois vitrées, et des mangeoires et nichoirs près des fenêtres.

Et, si malgré toutes ces précautions, un oiseau vient à heurter une vitre, votre aide pourra le sauver, à condition d'avoir les bons réflexes.

S'il est vivant mais qu'il reste au sol, vous pouvez le capturer, le placer dans un carton muni de trous d'aération puis essayer de le relâcher. S'il n'arrive pas à s'envoler correctement ou s'il est toujours étourdi, appelez au plus vite le centre de sauvegarde le plus proche ou la LPO*.

Attention cependant à la législation française, très stricte en matière de capture et de détention d'oiseaux.

Grâce à des solutions alternatives et des gestes simples, la vie de milliers d'oiseaux pourrait ainsi être épargnée chaque année. C'est à nous, qui avons créé ces pièges invisibles et mortels, d'agir.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

*<http://unco.chez.com>



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... tous nos communiqués sur www.lpo.fr... tous nos communiqués sur www.lpo.fr...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 1^{er} février 2011

Des solutions alternatives

Pour les vitres trop transparentes et réfléchissantes (bâtiments neufs) :

vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, corrodées, teintées, imprimées, verre opaque, cathédrale, pavés de verre ou plaques alvéolaires.

Pour les vitres déjà existantes :

Des bandes verticales autocollantes, larges de 2 cm et espacées au maximum de 10 cm les unes des autres (ou 1 cm de large pour un espacement de 5 cm au max.)

Des jalousies, rideaux, paravents, bandes de plastique ou de papier, stores à lamelles ; décorations diverses, dessins à la peinture à doigts, marque de l'entreprise, décorations de vitrines ; grillages, moustiquaires, ficelles en nylon, fils de coton, filets épais, à grande maille ou tôles perforées.

Des silhouettes anti-collision : de couleurs claires, appliquées à l'extérieur, sur la partie haute de la vitre, espacées d'une paume de main pour dissuader les oiseaux de passer entre elles.

Les premiers gestes pour sauver un oiseau en détresse

- Capturez-le avec prudence, avec précautions et sans précipitation, à l'aide d'un tissu épais (serviette, vêtement), en lui maintenant les ailes collées au corps et la tête cachée. S'il s'agit d'un rapace, faites bien attention aux serres et aux coups de bec (utilisez des gants de cuir type jardinage).
- Veillez à ne jamais l'exhiber (stress).
- Ne lui donnez ni à manger ni à boire (risque d'étouffement ou de nourriture inadaptée).
- Isolez-le. Placez-le, dans une pièce calme et tempérée, dans un carton adapté à sa taille, percé de quelques trous d'aération, avec du papier journal dans le fond (pas de cage).
- Ne gardez pas l'oiseau plusieurs jours, quel que soit son état.

En effet, afin d'éviter le trafic d'oiseau, la loi française interdit aux particuliers de capturer, détenir et soigner chez eux des oiseaux sauvages, sans autorisation spécifique, sous peine de 15 000 € d'amende. Elle reconnaît la notion d'« animal en détresse » et accorde une dérogation aux particuliers qui ramassent un animal blessé et le transportent vers un centre de sauvegarde

- Si l'oiseau est blessé, appelez rapidement le centre de sauvegarde le plus proche.
- Pour le transport de l'oiseau vers ce centre, refermez le carton et collez dessus une feuille de renseignements (date, lieu, circonstance de la découverte, votre nom, adresse et numéro de téléphone, l'espèce si vous la connaissez). Ajoutez de façon voyante « oiseau vivant / ne pas ouvrir / manipuler avec précautions ».

Plus d'informations :

http://www.lpo.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=518&Itemid=103

Contacts :

Claire Lux, Attachée de presse

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69

Anne-Laure Dugué, Responsable de Programme Oiseaux en détresse

05 46 82 12 34 / anne-laure.dugue@lpo.fr



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique